Accusé de réception en préfecture
001-210101671-20260321-AR260016-AI
Date de télétransmission : 21/03/2026
Date de réception préfecture : 21/03/2026

commune de Garnerans

République Française
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Ain

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°16/2026

Arrêté de délégation à un adjoint

Le Maire de Garnerans,

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 14 du 21 Mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 Mars 206

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 21/03/2026, **Mme Gabrielle LOUBES**, 3ème adjointe, est déléguée pour assurer les fonctions relatives **à l'enfance et Ainées, à l'éducation et au social**.

Cette délégation n'entraine pas délégation de signature de document.

Ces fonctions seront assurées concurremment avec nous.

Article 2 : Le Maire de la commune de Garnerans et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé

Article 3: Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de l'Ain.

Fait à Garnerans, en double exemplaire,
Le 21 mars 2026

Notifié le
La 3ème Adjointe

Gabrielle LOUBES

Le Maire,

René SUAREZ

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mairie de Garnerans - 56 chemin du Centre - 01140 GARNERANS
TEL : 04.74.04.05.56 - FAX : 04.74.04.02.50 - Courriel : mairie@garnerans.com